**Modèle de convention entre un responsable de LRIPH et un pharmacologue**

**Ne constituant qu’un exemple, ce document est mis à disposition des LRIPH devant passer convention avec un pharmacologue ou souhaitant réactualiser leur convention.**

**Les LRIPH et les pharmacologues sont libres de modifier ce document en fonction de leurs spécificités organisationnelles.**

En conformité aux dispositions des arrêtés du 12 mai 2009[[1]](#footnote-1) et du 29 septembre 2010[[2]](#footnote-2), relatifs aux lieux de recherches impliquant la personne humaine, le Pr XXX, responsable du LRIPH XXX (Hôpital XXX - adresse CP), s’engage auprès du Pr YYY, pharmacologue (Service de Pharmacologie - Hôpital YYY - adresse CP) :

* à lui communiquer tous les protocoles des essais cliniques qui se dérouleront dans son lieu, soit sur des personnes n’ayant aucune pathologie ou lorsqu’il s’agit de recherches de première administration à l’homme d’un médicament expérimental ou de recherches portant sur des interactions médicamenteuses pharmacocinétiques ou pharmacodynamiques (les autres protocoles de recherche étant exclus de cette communication) ;
* à faire appel, pour ces mêmes types d’études, autant que besoin, au Pr YYY pour l’éventuelle conception et rédaction de protocoles d’essais cliniques dont il serait à l’origine ainsi que pour l’approbation du cahier d’observation.

En contrepartie, le Pr YYY :

* atteste par la signature de ce document qu’il répond à la définition réglementaire du pharmacologue ;
* s’engage à relire les protocoles d’essais cliniques qui lui sont transmis et à formuler toute préconisation ou remarque pour assurer la sécurité des volontaires qui se prêtent aux recherches.

Fait à XXX, le XXXX

|  |  |
| --- | --- |
| **Pr XXX**Responsable du LRIPH | **Pr YYY**Pharmacologue |

N.B. : Ce document peut aussi être co-signé par la direction de l’établissement

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000020782279> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022932466/2021-10-27/> [↑](#footnote-ref-2)